



POLYVALENT ET TOUJOURS
LÀ POUR VOUS : **LMC CRUISER**

LMC COLLECTION 2023 - LISTE DE PRIX CRUISER
FR
VERSION : AOÛT 2022

QUALITÉ. CONFIANCE. SÉRÉNITÉ. **LMC**

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR CHOISIR VOTRE CAMPING-CAR

Le choix de la bonne implantation ainsi qu'un design attrayant sont des facteurs particulièrement importants lors de l'achat d'un camping-car, camper van ou urban vehicle (ci-après : camping-car). Par ailleurs, le poids joue également un rôle essentiel. Famille, amis, équipement en option, accessoires et bagages – tout cela doit pouvoir loger. Parallèlement, il existe des limites techniques et juridiques pour la configuration et le chargement. Chaque camping-car est conçu pour un certain poids, qui ne doit pas être dépassé à l'utilisation. Pour l'acheteur d'un camping-car, la question qui se pose est donc celle de savoir comment il doit configurer son véhicule pour loger les passagers, les bagages et les accessoires selon ses besoins sans que le véhicule dépasse ce poids maximal ? Pour vous faciliter cette décision, nous vous fournissons ci-après quelques informations qui vous seront particulièrement utiles pour choisir votre véhicule parmi les modèles de notre portefeuille :

1. La masse en charge maximale techniquement admissible ...

... est une valeur déterminée par le fabricant que le véhicule ne doit pas dépasser. LMC définit une limite supérieure pour le véhicule par rapport à l'implantation, cette limite pouvant varier d'une implantation à l'autre (par ex. 3 500 kg, 4 400 kg). Vous trouverez l'indication correspondante pour chaque implantation dans les caractéristiques techniques.

| DONNÉES TECHNIQUES VÉHICULE | |
|---|--|
| Longueur hors-tout (cm) | |
| Largeur hors-tout (cm) | |
| Hauteur intérieur max. (cm) | |
| Hauteur hors-tout (cm) | |
| Empattement (cm) | |
| Places assises autorisées* | |
| ■ Poids à vide en ordre de marche (kg)* | |
| Poids défini par le fabricant pour les équipements en option* | |
| ■ PTAC (kg)* | |
| Épaisseur du plancher, des parois et du toit (mm) | |

2. La masse en ordre de marche ...

... se compose – pour simplifier – du véhicule de base avec l'équipement standard plus un poids forfaitaire de 75 kg pour le conducteur. Il est légalement autorisé et possible que la masse en ordre de marche de votre véhicule diverge de la valeur nominale indiquée dans les documents de vente. La tolérance admissible s'élève à ± 5 %. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Pour une pleine transparence sur les écarts de poids possibles, LMC pèse chaque véhicule à la fin de la chaîne et communique à votre partenaire le résultat de la pesée de votre véhicule pour qu'il vous le transmette.

Vous trouverez des explications détaillées sur la masse en ordre de marche au point « Mentions légales ».

3. Les Nombre de sièges autorisés (conducteur inclus)...

... sont déterminés par le fabricant dans ladite procédure de réception par type. De cela résulte ladite masse des passagers. Pour cela, un poids forfaitaire de 75 kg par passager (sans conducteur) est calculé.

Vous trouverez des explications détaillées sur la masse des passagers au point « Mentions légales ».

| DONNÉES TECHNIQUES VÉHICULE | |
|---|--|
| Longueur hors-tout (cm) | |
| Largeur hors-tout (cm) | |
| Hauteur intérieur max. (cm) | |
| Hauteur hors-tout (cm) | |
| Empattement (cm) | |
| ■ Places assises autorisées* | |
| Poids à vide en ordre de marche (kg)* | |
| ■ Poids défini par le fabricant pour les équipements en option* | |
| PTAC (kg)* | |
| Épaisseur du plancher, des parois et du toit (mm) | |

4. Les Poids défini par le constructeur pour les équipements en option ...

... sont une valeur définie par LMC par implantation pour la masse maximale d'équipement pouvant être commandé en option. Cette limitation a pour but de garantir que la capacité de charge minimale, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires montés ultérieurement pour les véhicules livrés par LMCsoit également disponible pour la charge supplémentaire. Si la pesée à la fin de la chaîne devait exceptionnellement révéler que la possibilité de chargement additionnel réelle dépasse en baisse la capacité de charge minimale par suite d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderions alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option.

Vous trouverez des explications détaillées sur les répercussions des tolérances sur la capacité de charge minimale et la masse de la charge utile au point « Mentions légales ».

| CHÂSSIS & MOTORISATIONS | | |
|--|-----------|------|
| | RÉFÉRENCE | KG |
| Climatisation cabine automatique | 1310 | 18 |
| Fiat Ducato 35 2,2 I MultiJet, P.T.A.C. 3.500 kg (132 kW / 180 ch) | 10672 | 16.5 |
| Fiat Ducato 40 2,2 I MultiJet, P.T.A.C. 4.000 kg (103 kW / 140 ch) | 10673 | 40 |

| PACK SÉCURITÉ (SP) | |
|---|--|
| 1 305,- € | |
| Prix total sans avantage 1 735,- € | |
| Votre avantage 430,- € | |
| ■ Pack Sécurité (assistance au freinage d'urgence, alerte de franchissement de ligne, assistant feux de route, reconnaissance des panneaux de signalisation, capteur de pluie et de luminosité) | |
| ■ Assistant angles morts et freinage d'urgence autonome avec détection des piétons et des cyclistes | |
| ■ Poids du pack* +1 kg* | |

5. Le poids en surplus de l'équipement en option et des paquets ...

... augmente la masse réelle du véhicule (= masse en ordre de marche plus l'équipement en option choisi) et diminue la capacité de charge. La valeur mentionnée indique le poids en surplus par rapport à l'équipement standard de l'implantation respective. Le poids total des paquets choisis et de l'équipement en option ne doit pas dépasser les Poids défini par le constructeur pour les équipements en option.

ÉQUIPEMENT DE SÉRIE ET PACKS

CHÂSSIS & MOTORISATIONS

- Réservoir carburant 75 l
- Fiat Ducato 35 2,2 l MultiJet, P.T.A.C. 3.500 kg (103 kW / 140 ch)
- Eco Pack (fonction Start & Stop) - dès motorisation 103 kW / 140 ch ²⁾
- Airbag passager
- ASR + ESP incl. l'aide au démarrage en côte
- Fermeture centralisée
- Vitres électriques
- Airbag conducteur
- Régulateur de vitesse
- Climatisation manuelle Fiat
- Ordinateur de bord
- ABS + ESP
- Feux de jour LED
- Rétroviseurs extérieurs avec bras longs
- Pare-chocs couleur carrosserie
- Réservoir AdBlue 19 l
- Pneumatiques 16" avec jantes acier
- Stores plissés de cabine
- Encadrement des feux coloris noir
- Boîte de vitesses manuelle 6 rapports
- Norme de pollution (Euro 6d-Temp)
- Isolation des passages de roue
- Booster de charge
- Antidémarrage électronique
- Voie élargie (198 cm à la place de 179 cm)

ÉQUIPEMENT VÉHICULE & CABINE

- Siège Captain Chair avec 2 accoudoirs
- Sièges cabine pivotants
- Habillage des embases de sièges cabine
- Sièges cabine réglables en hauteur (Fiat)
- Kit anti crevaison (Fix&Go)
- Housses de siège de cabine Confort
- Volant réglable en hauteur
- Porte-gobelets

EXTÉRIEUR CELLULE

- Store extérieur avec LED 9200 4,0 x 3,0 m (selon l'implantation)
- Store extérieur avec LED 9200 4,50 x 3,0 m (selon l'implantation)
- Porte cellule 58 cm avec baie intégrée et verrouillage centralisé
- Porte de soute garage arrière côté droit (selon l'implantation)
- Skyroof au-dessus de la cabine
- Baies projetantes avec stores multifonctions incluant la fonction brise-vue pour plus d'intimité
- Troisième feu stop
- Soute abaissée avec capacité de chargement jusqu'à 250 kg
- Eclairage au-dessus de la porte cellule
- Porte cellule 70 cm avec baie intégrée et verrouillage centralisé
- Lanterneau transparent avec éclairage intégré et combiné store
- Prédisposition antenne sat., climatisation, panneaux solaires avec renforcement du toit
- Porte de soute garage arrière côté conducteur
- Baie(s) à cadre affleurant avec stores multifonctions

INTÉRIEUR CELLULE

- Éclairage du plafond (réglable)
- Porte moustiquaire
- Espace anti-condensation à l'arrière des assises / derrière le mobilier
- Rails d'ancrage avec crochets d'arrimage
- Détecteur de fumée
- Appuis-tête dans dinette centrale
- Éclairage dans la penderie
- Matelas en mousse à densité différenciée pour lit(s) fixe(s)
- Ceinture(s) trois points pour assise(s) dinette
- Compartiment de rangement dans le plancher
- Coussin supplémentaire pour lit d'appoint
- Dinette transformable en couchage
- Large marchepied

CUISINE

- Plaque de cuisson 3 feux avec allumage piezo-électrique et couvercle en verre
- Réfrigérateur 106 l (selon l'implantation)
- Réfrigérateur Smarttower 141 l (selon l'implantation)
- Tiroirs à compartiments
- Tiroirs auto-coulissants

MULTIMÉDIA

- Caméra de recul avec précâblage (sans écran)
- Prédisposition emplacement TV (2x 12 V, 1x 230 V, 1x Cinch RCA AV)
- Prédisposition radio avec haut-parleurs et antenne (DAB)

ALIMENTATION EN EAU

- Salle d'eau à séparation : WC / douche (selon implantation)
- Alimentation centrale pour vidange
- Chauffe-eau 10 l intégré au système de chauffage
- Cabinet de toilette avec cabine de douche séparée ou installation de douche avec porte de séparation (selon implantation)
- Réservoir eaux usées 95 l
- Réservoirs eaux usées et eau propre chauffés et isolés
- Capacité totale du réservoir d'eau propre / en mode circulation : 100 / 20 l
- Séchoir à linge pliable dans cabinet de toilette ou douche
- WC à cassette

ALIMENTATION GAZ / ÉLECTRIQUE

- Éclairage d'ambiance
- Alimentation électrique paroi latérale
- Trappe de service (accès coffre à gaz)
- Batterie d'alimentation séparée 95 Ah
- Panneau de commande multifonction
- Spots de lecture
- Éclairage intérieur LED
- Coffre à bouteilles de gaz (2 x 13 kg)
- Installation gaz 30 mbar avec tuyau (avec adaptateur spécifique au pays)
- Alimentation électrique 12 V
- Ports USB (2 x flexibles)
- Ports USB (1 x espace de couchage, 2 x entrée, 2 x espace de vie)
- Prise électrique 230 V avec commutateur RCD et chargeur

CHAUFFAGE

- Chauffage à air pulsé Combi 6 avec panneau de commande CP plus
- Air pulsé 12 V

LLT

- Sous-plancher en mousse de polystyrène extrudé et bandes en polyuréthane
- Isolant haute-performance (sous-plancher)
- Sous-plancher en polyester
- Partie avant, toit et paroi arrière en polyester
- Garantie étanchéité cellule 12 ans

PACK HIVER CHAUFFAGE À AIR PULSÉ (WPU)

2 290,- €

Prix total sans avantage 2 810,- €
Votre avantage 520,- €

- Dégivreur de détendeur de gaz Eis-Ex et affichage à distance (uniquement avec DuoControl)
- Chauffage à air pulsé (avec résistance électrique)
- Cache hiver pour la grille de ventilation du réfrigérateur
- Plancher chauffant à circulation d'eau chaude

Poids du pack* +6 kg*

PACK HIVER CHAUFFAGE À EAU CHAUDE (WPT)

4 405,- €

Prix total sans avantage 5 375,- €
Votre avantage 970,- €

- Dégivreur de détendeur de gaz Eis-Ex et affichage à distance (uniquement avec DuoControl)
- Cache hiver pour la grille de ventilation du réfrigérateur
- DuoControl avec Crash Sensor
- Plancher chauffant à circulation d'eau chaude
- Chauffage à eau chaude échangeur inclus

Poids du pack* +39 kg*

PACK SÉCURITÉ (SP)

1 305,- €

Prix total sans avantage 1 735,- €
Votre avantage 430,- €

- Pack Sécurité (assistance au freinage d'urgence, alerte de franchissement de ligne, assistant feux de route, reconnaissance des panneaux de signalisation, capteur de pluie et de luminosité)
- Assistant angles morts et freinage d'urgence autonome avec détection des piétons et des cyclistes

Poids du pack* +1 kg*

PACK CRUISER

1 865,- €

Prix total sans avantage 2 280,- €
Votre avantage 415,- €

- Volant multifonction avec éléments de commande
- Volant et pommeau de levier de vitesse en cuir
- Jantes aluminium 16"
- Rétroviseurs extérieurs réglables électriquement et dégivrants
- Tableau de bord avec applications en aluminium
- Skid plate coloris noir brillant
- Traction+
- Calandre coloris noir brillant
- Réservoir carburant 90 l

Poids du pack* +19 kg*

△ n.c. au moment de la publication



L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse

définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle LMC définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.

DONNÉES TECHNIQUES




DONNÉES TECHNIQUES VÉHICULE

| | Prix TTC client |
|---|-----------------|
| Longueur hors-tout (cm) | |
| Largeur hors-tout (cm) | |
| Hauteur intérieur max. (cm) | |
| Hauteur hors-tout (cm) | |
| Empattement (cm) | |
| Places assises autorisées* | |
| Poids à vide en ordre de marche (kg)* | |
| Poids défini par le fabricant pour les équipements en option* | |
| PTAC (kg)* | |
| Épaisseur du plancher, des parois et du toit (mm) | |

NOMBRE DE COUCHAGES / DIMENSIONS DES LITS

| | | |
|--|--|--|
| Nombre de couchages compris entre - et - ¹⁾ | | |
| Lit(s) du milieu (cm) | | |
| Lit(s) arrière (cm) | | |
| | | |
| | | |
| Lit étage | | |

| V 646 G | T 662 G | T 732 G |
|---------------------|---------------------|---------------------|
| 81 300,- € | 85 200,- € | 88 900,- € |
| 677 | 699 | 757 |
| 222 | 232 | 232 |
| 198 | 198 | 198 |
| 269 | 269 | 269 |
| 3800 | 4035 | 4300 |
| 4 | 4 | 4 |
| 2884 (2740 - 3028)* | 2937 (2790 - 3084)* | 3158 (3000 - 3316)* |
| 283 | 228 | 1 |
| 3500 | 3500 | 3500 |
| 40 / 30 / 30 | 40 / 30 / 30 | 40 / 30 / 30 |

| | | |
|---|---|---|
| 2 - 3  | 2 - 3  | 2 - 3  |
| 205 x 80 - 55 | - | - |
| 2x 193 x 80 | 2x 196 x 80 | 191 x 80 |
| 193 - 144 x 198 | 196 - 182 x 208 | 206 x 80 |
| | | 179 - 206 x 208 |
| 234 x 133 | 234 x 133 | - |

■ De série  Équipement en option  Non disponible  n.c. au moment de la publication



INFO*

En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à ± 5 % de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des Poids défini par le constructeur pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle LMC définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par LMC est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la

chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas de page à la page à la dernière page.



INFO*

En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à ± 5 % de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des Poids défini par le constructeur pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle LMC définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par LMC est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la

| | RÉFÉRENCE | KG | PRIX ^{A)} € |
|--|-----------|-----|----------------------|
| MULTIMÉDIA | | | |
| Support TV pour écran plat (jusqu'à 32") | 12677 | 1,5 | 280,- |
| Radio double DIN avec DAB+ avec logiciel de navigation | 11500 | 3 | 2 010,- |
| Radio double DIN avec DAB+ sans logiciel de navigation | 11499 | 3 | 1 675,- |
| Antenne satellite automatique 65 cm ⁵⁾ | 8079 | 9 | 2 400,- |
| Support TV pour écran plat (jusqu'à 22") | 325 | 1,5 | 220,- |

ALIMENTATION EN EAU

| | | | |
|--|------|---|-------|
| Caillebotis de douche en bois | 1657 | 2 | 105,- |
| Branchement douche extérieure avec mitigeur | 6347 | 3 | 275,- |
| Baie projetante dans la salle d'eau (selon implantation) | 1868 | 3 | 315,- |

ALIMENTATION GAZ / ÉLECTRIQUE

| | | | |
|--|-------|----|-------|
| Détecteur de gaz | 321 | 1 | 255,- |
| Prise de gaz extérieure avec robinet d'arrêt | 11496 | 1 | 220,- |
| Batterie AGM supplémentaire 95 Ah | 1884 | 27 | 400,- |

CHAUFFAGE

| | | | |
|---|------|-----|-------|
| Isolation basse de cabine (uniquement compatible avec chauffage à eau chaude) | 9761 | 2,5 | 880,- |
|---|------|-----|-------|

| V 646 G | T 662 G | T 732 G |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| | | |
|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

| | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|

De série
 Équipement en option
 Non disponible
 n.c. au moment de la publication



INFO*

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse

définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle LMC définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.



INFO*

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse

définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle LMC définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.

AVIS JURIDIQUES

SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AUX POIDS

Les indications et les contrôles de poids pour les camping-cars sont réglés dans tous les pays de l'UE de manière standardisée dans le règlement d'exécution de l'UE n° 2021/535 (jusqu'à juin 2022 : règlement d'exécution de l'UE n° 1230/2012). Nous avons regroupé pour vous et vous expliquons les principaux termes et les spécifications légales qui découlent de ce règlement. Nos revendeurs et le configurateur LMC sur notre site Internet constituent une aide complémentaire pour la configuration de votre véhicule.

1. Masse maximale techniquement admissible

La masse maximale techniquement admissible (ou encore : masse maximale techniquement admissible à l'état chargé) du véhicule (par ex. 3 500 kg) est une spécification de masse définie par le fabricant que le véhicule ne doit pas dépasser. Vous trouverez des informations sur la masse maximale techniquement admissible du modèle que vous avez choisi dans les caractéristiques techniques. Si, au cours de son fonctionnement pratique, le véhicule dépasse la masse maximale techniquement admissible, ceci représente une infraction au règlement passible d'une amende..

2. Masse en ordre de marche

En termes simples, il s'agit de la masse en état de marche du véhicule de base avec l'équipement standard plus un poids forfaitaire de 75 kg pour le conducteur fixé par la loi. Elle comprend principalement les éléments suivants :

- le poids à vide du véhicule, avec sa carrosserie, y compris le plein des consommables comme les graisses, les huiles et les liquides réfrigérants ;
- l'équipement standard, c'est-à-dire tous les objets d'équipements qui sont normalement contenus dans l'étendue de la livraison montés en usine ;
- le réservoir d'eau fraîche intégralement rempli en état de marche (remplissage conforme aux indications du fabricant ; 20 litres) et une bouteille de gaz en alu remplie de gaz à 100 % et pesant 16 kg ;
- le réservoir à carburant rempli à 90 %, avec le carburant ;
- le conducteur, dont le poids – indépendamment du poids réel – est fixé à un forfait de 75 kg selon le droit en vigueur dans les pays de l'UE.

Vous trouverez des informations sur la masse en ordre de marche pour chaque modèle dans nos documents de vente. Il est important de savoir que, en ce qui concerne la valeur indiquée dans les documents de vente pour la masse en ordre de marche, il s'agit d'une valeur standard déterminée dans le cadre d'une procédure de réception par type et contrôlée par les autorités. Il est légalement autorisé et possible que la masse en ordre de marche du véhicule qui vous a été livré diverge de la valeur nominale indiquée dans les documents de vente. La tolérance admissible s'élève à ± 5 %. Ainsi, le législateur UE tient compte du fait que certaines fluctuations se produisent pour la masse en ordre de marche, en raison des fluctuations de poids pour les pièces en sous-traitance ainsi qu'en raison du processus et des intempéries. Ces divergences de poids peuvent être constatées à l'appui d'un exemple de calcul :

- Masse en ordre de marche selon les documents de vente : 2 850 kg

- Tolérance légalement admissible de ± 5 % : 142,50 kg

- Marge légalement admissible de la masse en ordre de marche : 2 707,50 kg à 2 992,50 kg

La marge concrète des divergences de poids admissibles de chaque modèle se trouve dans les caractéristiques techniques. LMC déploie de gros efforts pour réduire à un minimum incompressible les fluctuations de poids du point de vue de la production. Les écarts aux extrémités supérieure et inférieure de la marge sont donc très rares ; cependant, d'un point de vue technique, ils ne peuvent pas être totalement exclus malgré toutes les optimisations. Le poids réel du véhicule ainsi que le respect de la tolérance admissible sont donc contrôlés par LMCpar pesée de chaque véhicule à la fin de la chaîne.

3. Masse des passagers

La masse des passagers s'élève pour chaque siège prévu par le fabricant à un forfait de 75 kg, indépendamment du poids réel des passagers. La masse du conducteur est déjà comprise dans la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2) et n'est donc pas à nouveau calculée. Dans le cas d'un camping-car avec quatre sièges autorisés, la masse des passagers s'élève ainsi à 3 * 75 kg = 225 kg.

4. Équipement en option et masse réelle

L'équipement en option (aussi : équipement additionnel) comprend, selon la définition juridique, toutes les pièces d'équipement optionnelles non contenues dans l'équipement standard, lesquelles sont montées sur le véhicule sous la responsabilité du fabricant – c'est-à-dire départ usine –et qui peuvent être commandées par le client (par ex. store-banne, support pour vélo ou moto, installation satellite, installation solaire, four, etc.). Vous trouverez des informations sur les poids individuels ou par paquet de l'équipement en option pouvant être commandé dans nos documents de vente. À ce titre, les autres accessoires installés en usine après la livraison du véhicule par le revendeur ou par vous personnellement ne font pas partie de l'équipement en option.

La masse du véhicule en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2) et la masse de l'équipement en option monté en usine sur un véhicule concret sont désignées ensemble comme masse réelle. Vous trouverez l'indication correspondante pour votre véhicule après le transfert sous le chiffre 13.2 du certificat de conformité (Certificate of Conformity, CoC). Veuillez noter que cette indication est également une valeur standardisée. Étant donné que pour la masse en ordre de marche – en tant qu'élément de la masse réelle – une tolérance légalement autorisée de ± 5 % est valable (voir n° 2), la masse réelle peut aussi varier par rapport à la valeur nominale indiquée.

5. Capacité de charge et capacité de charge minimale

Le montage d'un équipement en option est également soumis à des limites techniques et juridiques : il n'est possible de commander et de monter en usine que l'équipement en option qui offre encore suffisamment de poids libre pour les bagages et les autres accessoires (capacité de charge), sans que la masse en charge maximale techniquement admissible soit dépassée. La capacité de charge résulte de la déduction de la masse en ordre de marche (valeur nominale selon les documents de vente, voir ci-dessus n° 2), la masse de l'équipement en option et de la masse des passagers (voir ci-dessus n° 3) de la masse en charge maximale techniquement admissible (voir ci-dessus n° 1). La réglementation européenne prévoit pour les camping-cars une capacité de charge minimale fixe, qui doit au moins être disponible pour les bagages ou les autres accessoires non montés en usine. Cette capacité de charge minimale se calcule de la manière suivante :

Capacité de charge minimale en kg ≥ 10 * (n + L)

Ce qui suit étant applicable : « n » = nombre maximal de passagers plus le conducteur et « L » = longueur totale du véhicule en mètres.

Dans le cas d'un camping-car d'une longueur de 6 m avec 4 sièges autorisés, la capacité de charge minimale s'élève donc par ex. à 10 kg * (4 + 6) = 100 kg.

Afin que la capacité de charge minimale reste préservée, il existe pour chaque modèle de véhicule une combinaison maximale d'équipements pouvant être commandés en option. Dans l'exemple ci-dessus, avec une capacité de charge minimale de 100 kg, la masse en charge de l'équipement en option pour un véhicule avec quatre sièges autorisés et une masse en ordre de marche de 2 850 kg par ex. devrait s'élever au maximum à 325 kg :

3 500 kg masse en charge maximale techniquement admissible

- 2 850 kg masse en ordre de marche

- 3*75 kg masse des passagers

- 100 kg capacité de charge minimale

= 325 kg masse maximale autorisée de l'équipement en option"

Il est important de savoir que ce calcul part de la valeur standard fixée dans la procédure de réception par type pour la masse en ordre de marche, sans prendre en considération les écarts de poids admissibles pour la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2). Si la valeur maximale admissible pour l'équipement en option de (dans l'exemple) 325 kg est presque ou complètement épuisée, il se peut donc que, lors d'un écart de poids vers le haut, la capacité de charge minimale de 100 kg soit certes garantie du point de vue calcul en appliquant la valeur standard de la masse en ordre de marche, mais que, en réalité, il n'existe aucune possibilité de chargement additionnel correspondante. Voici également un exemple de calcul pour un véhicule équipé de quatre sièges, dont la masse en ordre de marche réellement pesée est supérieure de 2 % à la valeur nominale :

3 500 kg masse en charge maximale techniquement admissible

- 2 907 kg masse en ordre de marche réellement pesée (+ 2 % par rapport à la valeur indiquée de 2 850 kg)

- 3*75 kg masse des passagers

- 325 kg équipement en option (valeur maximale autorisée)

= 43 kg possibilité de chargement additionnel réelle (< masse nominale de la capacité de charge de 100 kg)

AVIS JURIDIQUES

SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AUX POIDS

Pour éviter ce genre de situation, LMC réduit encore, selon les modèles, le poids maximal autorisé de l'équipement total pouvant être commandé en option. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par LMC, soit aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Étant donné que le poids d'un véhicule concret peut uniquement être déterminé lors de la pesée à la fin de la bande, il peut arriver, dans des cas très rares, que malgré cette limitation de l'équipement en option, la capacité de charge minimale à la fin de la bande ne soit pas garantie. Afin de garantir la capacité de charge minimale y compris dans ces cas, LMC procédera alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons par ex. surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. "

6. Répercussions des tolérances de la masse en ordre de marche sur la capacité de charge minimale

Indépendamment de la capacité de charge minimale, vous devez aussi prendre en considération le fait que des fluctuations inévitables dues à la production de la masse en ordre de marche – vers le haut comme vers le bas – ont des répercussions en miroir sur la possibilité de chargement additionnel restante : si vous commandez notre exemple de véhicule (voir ci-dessus n° 3.) par ex. avec un équipement en option d'un poids total de 150 kg, il en résulte une capacité de charge calculée de 275 kg sur la base de la valeur standard pour la masse en ordre de marche. La possibilité de chargement additionnel réellement disponible peut diverger de cette valeur en raison des tolérances et être plus ou moins élevée. Si la masse en ordre de marche de votre véhicule est environ de 2 % supérieure (admissible) à celle indiquée dans les documents de vente, la possibilité de chargement additionnel passe de 275 kg à 218 kg:

3 500 kg masse maximale techniquement admissible

2 907 kg masse en ordre de marche réellement pesée (+ 2 % par rapport à la valeur indiquée de 2 850 kg)

3*75 kg masse des passagers

150 kg équipement en option commandé pour le véhicule concret

= 218 kg possibilité de chargement additionnel réelle

Pour être sûr que la capacité de charge calculée soit réellement donnée, calculez à titre préventif les tolérances autorisées et possibles pour la masse en ordre de marche lors de la configuration de votre véhicule. Nous recommandons par ailleurs de peser le camping-car chargé avant de prendre la route sur une bascule non automatique et de déterminer, en respectant le poids individuel des passagers, si la masse maximale techniquement admissible et la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu sont respectées.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Tous les prix indiqués correspondent à un montage d'usine. L'installation ultérieure d'équipements peut engendrer des frais supplémentaires. Toute modification de votre véhicule peut avoir des conséquences sur la sécurité. Les accessoires et pièces d'origine que nous recommandons sont spécialement conçus pour votre véhicule. Les accessoires ajoutés, modifiés ou montés non agréés par LMC peuvent entraîner des dommages et nuire à la sécurité. Même si ces équipements font l'objet d'une expertise ou d'une homologation, il se peut qu'ils ne soient pas conformes. La marque LMC ne pourra être tenue pour responsable des dommages causés par des produits non autorisés ou par des modifications non agréées.

Nous nous réservons le droit de modifier les prix, les caractéristiques techniques et les équipements ainsi que le design. Les informations relatives à la livraison, à l'aspect et aux prestations correspondent aux informations disponibles au moment de l'impression. Les décorations ainsi que les illustrations ne sont pas incluses. Toutes les informations correspondent aux informations connues au moment de l'impression. Il s'agit de prix recommandés sans engagement en euros, basés sur les prix de vente allemands. Les prix dans d'autres pays peuvent varier en raison de la conversion des devises, des équipements spécifiques à chaque pays, de la TVA, des taxes, des frais de transport et des droits d'importation. Votre concessionnaire vous informera volontiers sur les prix, les taxes et les frais applicables dans votre pays.

Nous nous réservons le droit de procéder à des modifications techniques. Des variations de teintes et des erreurs sont possibles. Les variations de teintes sont en partie dues aux techniques d'impression et d'éclairage. Les illustrations peuvent présenter des équipements faisant l'objet de suppléments.

Tous les prix sont indiqués en euros, TVA incluse.

La parution de cette brochure annule la validité de tous les catalogues parus jusqu'à présent. Valable à partir du 01.08.2022

ANNOTATIONS

- 3ème place couchage : équipement requis : "coussin supplémentaire pour lit d'appoint" : 1 place couchage supplémentaire (installation du lit : dinette combiné au siège conducteur) 5 places couchage : équipement requis : "lit de pavillon" : 2 places couchage supplémentaires
- Eco Pack obligatoire avec motorisation 140 ch et boîte de vitesses automatique. Boîte de vitesses automatique disponible en option.
- Uniquement avec les housses de siège confort. Option : sièges chauffants.
- Le choix de l'option toit relevable entraîne la suppression du lanterneau dans la salle d'eau. Une baie dans le cabinet de toilette est disponible en option pour le T 662 G et le V 646 G. En outre, le lanterneau et / ou le lanterneau Midi Premium sont supprimés. L'utilisation du toit relevable n'est pas recommandée en hiver.
- Lors de l'installation d'éléments sur le toit veuillez prêter une attention particulière au faible espace disponible pour le montage.
- Disponible uniquement avec le toit relevable. Isolation à clipser au toit relevable.





ÉVADEZ-VOUS AVEC LMC !

LMC CARAVAN GMBH & CO. KG Rudolf-Diesel-Straße 4 D-48336 Sassenberg
P +49(0)2583/27-0 E info@lmc-caravan.de H www.lmc-caravan.de
Münster (Westf.): HRB 9914 USt-IdNr. 126 733 941 PDG : Timo Ecke, René Ricken, Bodo Diller

QUALITÉ. CONFIANCE. SÉRÉNITÉ. **LMC**